

Dépenses de fonction des titulaires d'un emploi supérieur 2025-2026¹

¹ Article 4 (20) du [Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels](#).

Il s'agit des dépenses qu'engagent les titulaires d'un emploi supérieur pour leur travail, qui sont adaptées à l'événement pour lequel elles sont effectuées et qui sont remboursées par l'organisme public, sur production des pièces justificatives. Les dépenses faites à titre privé ne sont pas visées.

Note : Tous les montants affichés incluent les taxes.

Mise à jour le 15 mai 2026.

Table des matières

Stéphane Labrie, président-directeur général	3
André Picard, vice-président au financement	4
Francis Goulet, vice-président aux assurances et à la protection du revenu	5
Virginie Simard, vice-présidente à la clientèle	6
Jean-Philippe Day, vice-président à l'administration	7
François Rousseau, vice-président aux technologies de l'information	8

Stéphane Labrie
Président-directeur général

1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026

Description de la dépense	Date	Coût
Aucune		

André Picard

Vice-président au financement

1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026

Description de la dépense	Date	Coût
Aucune		

Francis Goulet

Vice-président aux assurances et à la protection du revenu

1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026

Description de la dépense	Date	Coût
Rencontre de travail – Maurice Doyon	2026-01-30	74,61 \$
Rencontre de travail – Secteur ovin	2026-01-15	61,61 \$
Rencontre de travail stratégique	2026-03-04	59,56 \$
Rencontre de travail - Mentorat	2026-03-25	72,79 \$

Virginie Simard

Vice-présidente à la clientèle

1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026

Description de la dépense	Date	Coût
Aucune		

Jean-Philippe Day

Vice-président à l'administration

1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026

Description de la dépense	Date	Coût
Aucune		

François Rousseau

Vice-président aux technologies de l'information

1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026

Description de la dépense	Date	Coût
Aucune		